

Écrit par le 20 janvier 2025

Les bons conseils pour gérer son entreprise



Pour bien gérer son entreprise, il faut relever plusieurs défis, résoudre les problèmes posés par son financement, sa croissance, la gestion de l'entreprise, la vente des produits, et ce, malgré un nombre de collaborateurs parfois réduits. Fiscalité, cotisations, rémunération du dirigeant, changements de l'entreprise... : entreprendre.service-public.fr vous apporte toutes les informations utiles pour la gestion de votre entreprise.

Tout savoir sur la protection sociale de l'entrepreneur individuel

En tant qu'entrepreneur individuel, vous pouvez bénéficier d'une protection sociale en payant des cotisations sociales. Cette protection comprend des droits à l'assurance maladie, l'assurance maternité/paternité, la retraite. [En savoir plus.](#)

Modification des statuts de la société

Les statuts ont vocation à organiser le fonctionnement de la société en définissant l'ensemble des règles

Ecrit par le 20 janvier 2025

qui régissent les rapports entre les associés et à l'égard des tiers. Ils sont rédigés dès la création de la société et peuvent être modifiés en cours de route. Les formalités à accomplir diffèrent selon la forme sociale de la société. [En savoir plus.](#)

Augmenter le capital social de la société

Le capital social n'est pas figé. Que ce soit pour intégrer de nouveaux associés, améliorer sa situation financière ou renforcer sa crédibilité, une société peut réaliser une augmentation de capital social. Les démarches à accomplir varient selon la forme juridique de la société (SARL/EURL, SA ou SAS/SASU). [En savoir plus.](#)

Changer la forme juridique de la société

Changer la forme juridique de votre société implique de respecter des conditions et formalités qui dépendent à la fois de sa forme juridique d'origine et de la nouvelle forme juridique visée. [En savoir plus.](#)

Tout ce qu'il faut savoir sur la fiscalité d'un micro-entrepreneur

Si vous êtes micro-entrepreneur, vous avez la possibilité de bénéficier d'allègements fiscaux et de crédits d'impôt. [En savoir plus.](#)

Arnaque au paiement des cotisations : restez vigilant

A la suite d'une hausse du nombre de fraudes au paiement des cotisations, l'Urssaf alerte sur les bons réflexes à adopter si vous êtes victime d'une tentative de fraude. [En savoir plus.](#)

Procédure et formalités d'embauche d'un salarié

Lors de l'embauche d'un salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat, l'employeur doit respecter différentes formalités obligatoires, dont la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). Des formalités spécifiques supplémentaires sont prévues pour le recrutement de certaines catégories de salariés. [En savoir plus.](#)

Prêt de main-d'œuvre entre entreprises

Pour pallier les difficultés de recrutement dans certains secteurs en tension ou pour éviter le chômage partiel en cas de baisse d'activité, une entreprise peut avoir recours au prêt de main-d'œuvre. L'employeur met alors des salariés à la disposition d'une autre entreprise utilisatrice pendant une durée déterminée. [En savoir plus.](#)

Mode de règlement privé d'un litige : arbitrage

Toute entreprise peut recourir à l'arbitrage pour régler un litige provenant d'une transaction commerciale. L'entreprise renonce alors à passer par les tribunaux étatiques et choisit la justice privée. Ce choix nécessite l'existence d'un accord des parties au litige. L'arbitrage a un coût parfois élevé, mais est confidentiel et rapide. L'arbitrage est notamment utilisé dans les domaines de la distribution et de la franchise. [En savoir plus.](#)

Guichet unique des formalités électroniques d'entreprise : face aux craintes des entreprises, le réseau CCI déclare se mobiliser



Au 1^{er} janvier 2023, le Guichet unique électronique des formalités d'entreprise deviendra le seul guichet de formalités des entreprises. Face aux craintes de certains acteurs économiques, le réseau CCI déclare se mobiliser.

Le Guichet unique électronique des formalités d'entreprise deviendra au 1^{er} janvier 2023 le seul guichet de formalités des entreprises, conformément à la loi PACTE. Les centres de formalités des entreprises (CFE) gérés par les Chambres de commerce et d'industrie vont donc se transformer en concentrant leur mission autour de l'information et l'assistance des entreprises pour réaliser leurs formalités dans ce

Ecrit par le 20 janvier 2025

nouveau cadre.

Certains acteurs économiques ont exprimé des craintes sur de possibles dysfonctionnements du Guichet unique lors des premiers mois de mise en fonction.

Au regard de ces craintes, le réseau des CCI déclare se mobiliser pour pallier les éventuelles difficultés lors du lancement de la plateforme. L'objectif est d'assurer aux entrepreneurs que leurs formalités de création, de modification ou de cessation de leur entreprise puissent être réalisées en toute fiabilité. Cette mobilisation entraîne le maintien temporaire par les CCI d'effectifs et d'outils techniques des centres de formalités des entreprises au bénéfice des entrepreneurs.

« C'est un effort important que le réseau des CCI décide d'opérer, en lien avec l'Etat, dans l'intérêt général des entreprises qui font aujourd'hui déjà face à d'immenses défis, indique Alain Di Crescenzo, président de CCI France. Nous mettrons tout en œuvre pour pallier tout risque de dysfonctionnement qui pourrait intervenir et qui viendrait casser la dynamique de création d'entreprises dans notre pays. Il est dans l'intérêt de tous que le guichet unique soit une réussite ».

J.R.

3 entreprises vauclusiennes participent au salon Expoprotection 2022



Du 15 au 17 novembre 2022, à Paris - Porte de Versailles, 22 entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présenteront leur activité et leurs nouveautés à l'occasion du salon [Expoprotection](#), le salon international de la prévention et de la maîtrise des risques. Parmi ces

Ecrit par le 20 janvier 2025

22 entreprises, 3 sont Vauclusiennes.

Rendez-vous n°1 en France, l'évènement prévoit d'accueillir près de 700 exposants nationaux et internationaux et 18 000 visiteurs dans ses deux univers complémentaires : risques professionnels & industriels et risques malveillance & incendie.

Pendant 3 jours, Expoprotection proposera le must de l'expertise et de l'innovation pour permettre à ses visiteurs de comprendre les évolutions du marché, d'identifier les bons partenaires et de sélectionner les solutions adaptées à leurs besoins pour aujourd'hui et pour demain.

Parmi les 22 entreprises participantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 sont Vauclusiennes : [DPL](#), [Mille SAS](#) et [Delta Plus](#).

DPL : créé en 1947, le groupe Rozenbal est depuis plus de 70 ans expert dans les articles de ménage et l'un des principaux intervenants en GSA, GSB, collectivités, grossistes... pour les gammes de brosse de ménage, éponges et récurage, lavettes, serpillières, microfibres, gants de ménage, cintres et articles pour l'étendage et le rangement du linge.

Mille SAS : marque premium et spécialiste de la chaussure de sécurité, Gaston Mille pense, conçoit, teste et lance la fabrication de chaque modèle depuis plus de 100 ans dans l'usine familiale située à Courthézon. Grâce à son pôle recherche et développement, la marque bénéficie de toutes les innovations du marché tant au niveau technique qu'ergonomique.

Delta Plus : depuis plus de 40 ans, Delta Plus protège les femmes et les hommes au travail en concevant, fabriquant et commercialisant des solutions complètes de protection individuelle et collective pour les professionnels dans le monde entier. L'entreprise propose des solutions pour les 5 grandes familles d'EPI, permettant une protection efficace des utilisateurs, de la tête aux pieds.

L'entreprise [ICARE ATM SAFETY](#), située à Bagnols-sur-Cèze et spécialisée dans la fabrication de lunettes de protection à verres correcteurs, participera également au salon.

Salon [Expoprotection](#) du 15 au 17 novembre à Paris - Porte de Versailles (Pavillon 1).

J.R.

Les inégalités salariales femmes-hommes :

Écrit par le 20 janvier 2025

un motif de démission pour plus de 8 jeunes sur 10



Écrit par le 20 janvier 2025

Depuis le vendredi 4 novembre, les femmes travaillent gratuitement jusqu'à la fin de l'année, selon la lettre d'information féministe « Les Glorieuses ». L'égalité salariale entre les femmes et les hommes représente aujourd'hui une attente forte de la part des salariés. Ils se disent même prêts à quitter ou à refuser un poste si leur employeur ne répond pas à leurs attentes en matière de diversité et de traitement équitable au sein des équipes. C'est ce que démontrent les chiffres de la nouvelle enquête « People at Work 2022 : l'étude Workforce View » d'Always Designing for People (ADP), réalisée auprès de plus de 32 924 actifs dans 17 pays, dont près de 2 000 en France.

La prise de considération, la mise en place et l'application de politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) dans l'environnement professionnel sont devenues des critères sine qua non auprès des travailleurs. Ainsi, les deux tiers (66%) des salariés français envisageraient de trouver un nouvel emploi en cas de disparités salariales entre les femmes et les hommes au sein de leur entreprise. Une décision que seraient prêts à prendre avant tout les jeunes de 18-24 ans (83% contre 51% des 45 ans et plus), ceux exerçant dans l'immobilier (88%), les médias et l'information (82%), la finance (78%) mais également les femmes (70% contre 64% des hommes).

De même, 62% des collaborateurs songeraient à quitter leur emploi en l'absence d'une politique de diversité et d'inclusion au sein de leur organisation. C'est tout particulièrement le cas chez les jeunes de 18-24 ans (77%) et de 25-34 ans (71% contre 54% des 35 ans et plus), ainsi que chez les travailleurs de l'immobilier (86%), des médias et de l'information (78%) et de la finance (73%).

Un levier d'attractivité et de rétention encore sous-investi par les organisations

Seulement 4 salariés français sur 10 (41%) affirment que leur entreprise applique une politique d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Un chiffre qui est plus élevé chez ceux évoluant dans les transports (50%), les services (46%), les médias et l'information (44%). Les hommes sont 46% à estimer que leur employeur a déployé une politique d'égalité salariale contre 35% des femmes.

S'agissant de l'application d'une politique de diversité et d'inclusion, les Français ne sont que 37% à penser que c'est le cas au sein de leur organisation. Parmi les personnes interrogées, les hommes partagent davantage ce constat que les femmes (41% contre 32%), tout comme les salariés âgés de 25-34 ans (41%) et ceux exerçant dans les transports (48%), les services, l'informatique ainsi que l'industrie (42%).

A noter que selon 23% des collaborateurs, leur employeur reconnaît l'importance d'une politique de diversité et d'inclusion et 21% d'une politique d'égalité salariale, mais n'en applique aucune. Pour 19%, leurs dirigeants n'en parlent jamais.

Le constat des Français quant à la mise en application d'actions pour répondre à ces problématiques et les améliorations qui s'en suivent semble sans appel. Seulement 23% d'entre eux estiment que leur employeur s'est amélioré ces trois dernières années en matière d'égalité salariale. Un chiffre néanmoins supérieur chez les salariés travaillant dans les secteurs de la construction (35%), l'informatique et les télécommunications (32%) et les services (31%), chez les hommes (27% contre 19% de femmes), ainsi

Ecrit par le 20 janvier 2025

que chez les jeunes âgés de 18 à 34 ans (27% contre 20% pour les 35 ans et plus). Le constat est identique concernant la diversité et l'inclusion avec seulement 22% des collaborateurs qui affirment que leur organisation s'est améliorée sur le sujet. Ce chiffre est plus élevé chez les travailleurs exerçant dans l'informatique et les télécommunications (30%), les services (29%) et l'hôtellerie-restauration (29%), chez les hommes (25% contre 19% des femmes) et chez les jeunes de 18-34 ans (27% contre 19% des 35 ans et plus).

En France, ils sont pratiquement 2 salariés sur 10 (19%) à juger que la situation s'est détériorée au sein de leur organisation en matière de diversité et d'inclusion. Un constat qui se manifeste tout particulièrement chez les 18-34 ans (28% contre 17% des 25 ans et plus) et chez les hommes (23% contre 16% des femmes). Concernant l'égalité salariale, pour plus d'un collaborateur sur 6 (17%) la situation s'est détériorée : les jeunes de 18-24 ans sont 26% (contre 16% des 25 ans et plus) et les hommes sont 20% à l'affirmer (contre 15% des femmes).

La fonction RH, clé de voûte de la promotion de la diversité et de l'inclusion en entreprise

Alors qu'aujourd'hui les valeurs d'égalité salariale, de diversité et d'inclusion dans la sphère professionnelle sont considérées comme primordiales, notamment pour les jeunes générations, la nécessaire mise en place et le soutien à long terme de véritables politiques associées à ces thématiques n'est plus à démontrer. Encore faut-il que les acteurs au sein de l'entreprise soient à même de s'engager et de les faire vivre à long terme.

A cet égard, les services RH (31%), les salariés eux-mêmes (28%) et les managers (25%) sont considérés comme étant les principaux moteurs pour la mise en place de pratiques en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la prise en compte de la diversité et de l'inclusion au sein des organisations ; les chefs d'entreprise arrivent en dernière position dans l'esprit des Français (16%), en queue de peloton par rapport à leurs homologues européens : 20% en Allemagne et en Italie, 22% au Royaume-Uni et 30% aux Pays-Bas pensent que ces sujets doivent être mis en place par l'employeur. Par ailleurs, 23% déclarent qu'aucun acteur de l'entreprise n'est légitime pour porter et faire vivre ces politiques.

« Les pratiques discriminatoires sont dénoncées depuis des années à juste titre, mais les employeurs doivent désormais accélérer et mener des politiques plus actives et plus visibles. Développer une réelle stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion n'est plus une option pour conserver et attirer des talents, ce qui est vital dans le contexte actuel du marché du travail », explique [Carlos Fontelas de Carvalho](#), président d'[ADP](#) en France et en Suisse.

A propos de l'étude

Le rapport « People at Work 2022 : l'étude Workforce View » étudie les comportements des salariés face au monde du travail actuel, ainsi que leurs attentes et espoirs vis-à-vis de leur futur environnement de travail. ADP Research Institute a interrogé 32 924 actifs dans 17 pays entre le 1^{er} et le 24 novembre 2021, dont 1 951 en France.

Comment gérer les conflits en entreprise ?



Mardi 8 novembre, une réunion sur la gestion des conflits en entreprise est organisée chez [Créativa](#). Cette réunion sera animée par [Sandra Guiliani](#), coach en relation et sophrologue.

Découvrez comment adapter votre communication et votre posture lors d'une situation de conflit en entreprise avec [Sandra Guiliani](#) de [Nove Concept](#), le mardi 8 novembre de 9h à 12h dans la grande salle de [Créativa](#).

Déroulé de la réunion :

- Les types de communication (émetteur/récepteur)
- Les freins à la communication (les représentations, les croyances, les filtres, etc.)
- Les bases de la communication non violente (CNV).
- Les émotions, un signal d'alarme : les identifier, les clés du discernement.

Pour clôturer la réunion, les participants auront l'occasion de participer à une séance de sophrologie sur

Écrit par le 20 janvier 2025

la tension et le relâchement.

Évènement gratuit et ouvert au public (places limitées), mardi 8 novembre de 9h à 12h, 81 rue du Traité de Rome, Avignon - inscription obligatoire [ici](#).

J.R.

La CCI de Vaucluse dévoile ses rendez-vous de novembre

La chambre de commerce et d'industrie ([CCI](#)) de Vaucluse vient de dévoiler ses prochains rendez-vous du mois de novembre.

« **Story Business** » Google Site, un outil pour créer son site internet gratuitement (présentiel).

Lundi 7 novembre de 13h30 à 16h30.

Tarif : 45€ - inscription sur www.vaucluse.cci.fr

Création d'entreprise : l'assurance pour protéger l'entreprise.

Jedi 10 novembre de 9h30 à 12h.

Une réunion d'information organisée dans le cadre des matinales de la création en partenariat avec la fondation entrepreneurs de la cité. Cette réunion s'adresse aux créateurs, repreneurs d'entreprises et aux dirigeants d'entreprises de moins de 3 ans de tous secteurs d'activité.

Objectif : informer et sensibiliser les porteurs de projets et les jeunes chefs d'entreprise aux risques qu'ils peuvent rencontrer et leurs conséquences sur la pérennité de l'entreprise.

Inscription gratuite et obligatoire sur www.vaucluse.cci.fr

Pilotage PME - Temps de crise.

Mardi 15 novembre de 8h30 à 11h.

Avec l'intervention de Mme De Vos, présidente de la société Eficiale.

Les Trophées des Transitions et de la RSE Vaucluse.

Jedi 17 novembre à 19h - Novotel Avignon Nord.

Table ronde sur le thème : « La RSE est-elle une réponse efficace face aux crises économiques et énergétiques ? »

« **Story Business** » - Les Réels Instagram (visio)

Écrit par le 20 janvier 2025

Lundi 21 novembre de 13h30 à 14h30.

Ces réunions, sous forme d'ateliers, sont organisées par la CCI de Vaucluse et s'adressent aux entreprises de tous secteurs d'activité.

La semaine de l'Industrie du 21 au 24 novembre.

Afin de mettre en lumière ce secteur d'activité, des temps ports seront organisés toute la semaine. A l'occasion de cet évènement national, auront lieu conférences, speed dating, etc.

Horizon Commerce, la rencontre des associations de commerçants des territoires.

Lundi 28 novembre de 8h30 à 14h.

Conférence sur les enjeux du commerce.

« Story Business » Canva, créer des visuels pour Noël (présentiel).

Lundi 28 novembre de 13h30 à 16h30.

Tarif : 45€.

Programme complet à retrouver sur www.vaucluse.cci.fr.

JR.

Procames : premier atelier de l'année et retour des dispositifs d'accompagnement



Jeudi 13 octobre, [Procames](http://www.procames.com), association d'exportateurs sur le pays d'Arles et le Vaucluse,

Ecrit par le 20 janvier 2025

organise son premier atelier de l'année, qui portera sur 'les risques juridiques à l'international'.

La rentrée est là ouvrant une nouvelle saison aux projets à l'international. Pour son premier atelier de l'année, qui portera sur 'les risques juridiques à l'international', [Procames](#), association d'exportateurs sur les pays d'Arles et le Vaucluse, propose une intervention de [Bruno Lefebure](#), avocat chez [Fidal](#) à Marseille, responsable du département droit économique et également conseiller du commerce extérieur et vice-président du comité PACAC des CCE. Afin de préparer cet évènement, les participants sont invités à communiquer leurs problématiques en amont.

Au programme de cet atelier :

- Identifier les points clés et les éléments de vigilance lors de la négociation d'un contrat international.
- Repérer les clauses importantes dans un projet de contrat international.



LES RISQUES JURIDIQUES À L'INTERNATIONAL

Au programme :

<p>Identifier les points clés et les éléments de vigilance lors de la négociation d'un contrat international</p> <p>Repérer les clauses importantes dans un projet de contrat international</p>	<p>1-Notion de contrat international 2-Diversité des contrats internationaux 3-Questions sensibles lors de la négociation d'un contrat international 4 - Lire un contrat international</p>
---	--



Bruno Lefebure, avocat chez FIDAL à Marseille, responsable du département droit économique.



Le 13 octobre 2022 de 9h00 à 11h00



CCI DU PAYS D'ARLES









06.12.28.31.38


procames@arles.cci.fr


inscription obligatoire


Valentina Monsalve

© Procames

Dispositifs d'accompagnement

Les dispositifs d'accompagnement concernant les projets à l'international font également leur retour. Procames a commencé à communiquer avec les universités pour démarrer le processus de recrutement des futurs chargés de mission.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
https://echodumardi.com/tag/entreprise/page/6/ 12/16

Pour toujours en savoir plus, lisez www.echodumardi.com, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 20 janvier 2025

Si vous souhaitez être accompagné, contactez Procames afin d'échanger avec eux et trouver l'étudiant qui correspondra à votre projet. Pour trouver l'étudiant qui répondra à vos besoins concernant votre développement à l'international, il suffit de remplir ce [formulaire](#).



© Procames

L'atelier 'Les risques juridiques à l'international' aura lieu le jeudi 13 octobre de 9h à 11h à la CCI du pays d'Arles. Le tarif est de 150€ pour les adhérents et de 200€ pour les non-adhérents à l'association. Inscription en [cliquant ici](#) pour les adhérents et en [cliquant ici](#) pour les non-adhérents.

Contact au 06 12 28 31 38 ou sur procames@arles.cci.fr.

AIST84 : comment prévenir et limiter les chocs traumatiques ?

Écrit par le 20 janvier 2025



Jeudi 13 octobre, l'[Aist84](#), en partenariat avec le [cabinet Isotès](#), propose une réunion de sensibilisation aux événements graves en entreprise.

Accident, braquage, agression, tentative de suicide, attentat, décès, catastrophe naturelle... Toute entreprise peut être frappée par des événements graves, potentiellement traumatisants, venant impacter la santé de ses acteurs, salariés et employeurs, par une exposition directe ou indirecte à la mort.

Pour prévenir et limiter les atteintes psychologiques de ces événements traumatiques et permettre aux victimes de les dépasser, des interventions spécifiques peuvent être mises en place par des professionnels de santé formés. Le psychologue du travail, les médecins et infirmiers du service de santé au travail ([Aist84](#)) peuvent vous accompagner.

Ainsi, jeudi 13 octobre, les spécialistes de l'[Aist84](#) s'associent à [Muriel Trichet](#), psychologue clinicienne fondatrice du [cabinet Isotès](#), pour proposer une réunion de sensibilisation aux événements graves en entreprise et vous permettre d'apprendre à soutenir vos collaborateurs face à des événements violents pouvant paralyser l'activité de votre entreprise.

L'inscription et la participation à la réunion de prévention sont gratuites © Aist84

Écrit par le 20 janvier 2025

Jeudi 13 octobre, de 9h à 11h30, 40 rue François Premier, Avignon - inscription gratuite en cliquant [ici](#).

J.R.

Le Club entreprises de l'IUT d'Avignon Université rencontre les maîtres d'apprentissage



Jeudi 6 octobre, le Club entreprises de l'IUT d'[Avignon Université](#) accueillera les entreprises maîtres d'apprentissage des étudiants de l'IUT. Cet événement a pour but de leur expliquer comment compléter le livret d'apprentissage.

Ecrit par le 20 janvier 2025

Le tout nouveau Club entreprises de l'IUT d'[Avignon Université](#) accueillera le jeudi 6 octobre les entreprises maîtresses d'apprentissage des étudiants de l'IUT. Cet événement a pour but de leur expliquer comment compléter le livret d'apprentissage, qui constitue un lien entre l'entreprise, l'IUT et l'apprenti. Ce livret d'apprentissage permet ainsi un suivi et constitue un outil de liaison.

Support de suivi obligatoire, le livret d'apprentissage permet à tous les acteurs du contrat apprenti, maître d'apprentissage, école et CFA, d'avoir, tout au long de la formation :

- des informations générales : présentation des différents acteurs (apprenti, employeur, formation, équipe pédagogique...) et leurs coordonnées.
- des informations pédagogiques : emploi du temps et calendrier des cours, résumé du programme pédagogique, progression du travail avec un parallèle établi entre théorie (au CFA) et pratique (en entreprise).
- un espace dédié au suivi de l'apprenti : appréciations du tuteur école, du maître d'apprentissage, bilans intermédiaires, évaluations, mais aussi informations sur le diplôme, les examens passés et leurs résultats.

Programme

11h30 - 12h30 : introduction de la Directrice de l'IUT d'Avignon université ; présentation du livret d'apprentissage ; BUT et opportunités d'apprentissage en 2023-2024 ; présentation du Club entreprises de l'IUT d'Avignon Université.

12h30 - 14h : cocktail déjeunatoire et échanges avec les apprentis.

L'esprit club

Le Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université a pour mission d'établir un lien avec les entreprises du territoire. Il est dédié à tous les chefs d'entreprises et managers, qui partagent une ambition commune autour de l'esprit d'entreprendre, et souhaitent se retrouver dans un cadre professionnel et convivial, pour partager les bonnes pratiques, développer leurs connaissances et trouver des réponses aux problématiques entrepreneuriales qu'ils rencontrent.

Le Club a également pour mission de faciliter la mise en relation et le partage entre le monde étudiant et le monde économique.

*Jeudi 6 octobre à 11h30 à l'IUT d'Avignon - campus Jean-Henri Fabre, 337 chemin des Meinajaries.
Pour tout renseignement, contactez [Hélène Coupellier](#), référente du Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université à l'adresse suivante : iut-avignon-entreprises@univ-avignon.fr*

J.R.